



## LES VACANCES, C'EST À NOUVEAU PERMIS!

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

## FORMALITÉS VOL ALLER - FINLANDE\*

À ce jour, il n'y a plus de restrictions pour entrer en Finlande en provenance de France.

A noter cependant qu'à l'arrivée en Finlande, les autorités peuvent contrôler, outre les d<mark>ocuments d'id</mark>entité, tout type de document relatif au COVID-19 tels que les certificats de tests, de vaccination ou de rétablissement.

Aussi, il est fortement recommandé de posséder avant le départ pour tous les voyageurs nés avant 2006 :

- Soit un schéma vaccinal complet. Le schéma vaccinal est considéré comme complet: 7 jours après la 2ème injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca); 28 jours après l'injection pour les vaccins avec une seule in<mark>jection (Johnson&Johnson</mark>) ; 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid-19 (1 seule injection nécessaire).
- Soit un justificatif de rétablissement après une contamination à la Covid-19 depuis moins de six mois, incluant au minimum les informations suivantes : nom, prénom, date de naissance de la personne, date du diagnostic positif, signature/tampon d'un pro<mark>fessionne</mark>l de la santé (médecin) ou document édité à part<mark>ir d'un</mark> service officiel (tel qu'OmaKanta en Finlande ou que le compte Ameli en France).
- Soit un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 heures.

En l'absence de ces documents, les autorités finlandaises peuvent demander aux voyageurs d'effectuer un test auprès d'un centre à la frontière à leur frais.

Il est conseillé aux passagers d'utiliser FINEntry avant leur voyage.

Veillez à ce que vos certificats de test disposent d'un QR Code.

Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier de vos certificats et formulaire.

## FORMALITÉS VOL RETOUR\*

Pour les voyageurs ayant réalisé le schéma vaccinal complet 1:

· Fournir un certificat de vaccination.

Pour les voyageurs de 12 ans et plus, non vaccinés ou n'ayant pas réalisé le schéma vaccinal complet fournir :

- Soit le résultat d'un test PCR négatif de moins de 72h ou antigénique négatif de moins de 48h avant votre départ.
- · Soit un certificat de rétablissement (résultat positif à un test PCR ou antigénique réalisé plus de onze jours avant le

Ce certificat n'est valable que pour une durée de six mois à compter de la date de réalisation de l'examen ou du test).

 Vous devez également présenter à l'enregistrement de votre vol à l'aéroport une copie numérique d'un formulaire de localisation numérique des passagers (dPLF) rempli avant le voyage sur le site https://app.euplf.eu/#/.

PASSEZ DE TRÈS BELLES VACANCES !

